



NOTE D'INFORMATION

n° 26.15 – Mai 2026

La France face aux repères européens en éducation en 2026 : des acquis solides, des défis persistants

- La France dépasse les objectifs européens fixés en 2021 en matière de participation à l'éducation et de niveau de diplôme. En revanche, ses résultats restent plus nuancés concernant les compétences de base et l'égalité des chances face à la réussite scolaire. Au regard des nouveaux objectifs récemment avancés par la Commission européenne, la France se situe dans la moyenne de l'Union pour les connaissances civiques des collégiens et pour la participation des adultes à la formation tout au long de la vie. Des progrès restent à accomplir pour renforcer le nombre d'apprenants dans les filières scientifiques et technologiques, ainsi que la présence des femmes dans ces parcours. Les principaux défis ne concernent donc pas tant l'accès à l'éducation ou le niveau de qualification, que l'orientation des élèves et des étudiants ainsi que la qualité des acquis de formation.

Ministère de l'Éducation nationale

Directrice de la publication : Magda Tomasini

Auteurs : Alexandra Farrugia, Robert Rakocevic DEPP-Mirei

Édition : Johanna Sztanke

Maquettiste : Frédéric Voiret

e-ISSN 2431-7632

STATUT DES OBJECTIFS EUROPÉENS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Le cadre stratégique de coopération européenne en matière d'éducation et de formation (2021-2030), adopté par la résolution du Conseil de l'Union européenne (2021/C 66/01), a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2025 par la Commission européenne. Dans la perspective de la deuxième phase de mise en œuvre (2026-2030), la Commission propose d'ajuster les objectifs existants et d'en introduire de nouveaux, afin de mieux répondre aux résultats intermédiaires et aux priorités politiques actuelles, en particulier celles exposées dans la communication sur une « Union des compétences » (COM/2025/90). La présente note dresse un état des lieux de la situation de la France au regard de l'ensemble des objectifs pour 2030, qu'ils relèvent du cadre initial ou des propositions de révision et d'ajout en cours de discussion au sein des instances de l'Union européenne.

Participation et niveau de qualification : la France dépasse les objectifs européens et la moyenne de l'UE

Au regard des objectifs fixés en 2021 par le cadre stratégique européen, la France dépasse déjà les seuils européens en participation à l'éducation/formation et en niveaux de qualification ↘ **figure 1**.

En 2022-2023, dans l'Union européenne, 95 % des enfants âgés de 3 ans jusqu'à l'âge précédant l'entrée dans l'enseignement élémentaire obligatoire – fixé à 6 ans en

France – sont inscrits dans un programme éducatif, notamment dans l'enseignement préélémentaire. Huit pays atteignent déjà l'objectif européen de 96 % ou plus d'ici 2030. La France, où l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans depuis 2019, affiche une participation quasi universelle (**voir figure 8 en ligne**).

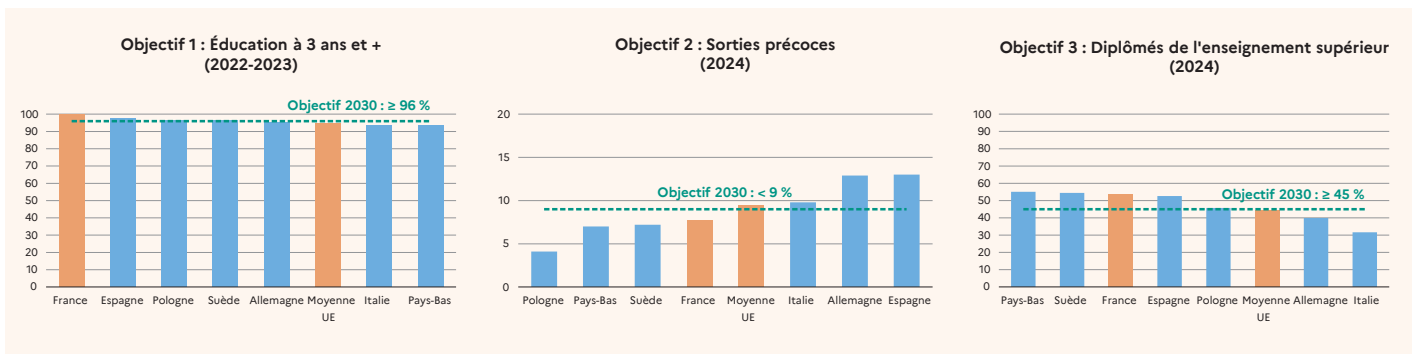
La France se distingue aussi favorablement par un faible taux de sortants précoces du système éducatif. L'objectif européen 2030 fixe à moins de 9 % la part des 18-24 ans sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et ne suivant plus de formation (une révision à 7 % est proposée pour 2026-2030). Dès 2024, la France (8 %) a atteint cet objectif, devant l'Italie (10 %), l'Allemagne et l'Espagne (13 % chacune).

Au cours de la dernière décennie, le taux de sortants précoces a reculé dans la plupart des pays de l'UE, passant de 11 % en 2014 à 9 % en 2024. En France, il est passé de 9 % à 8 % au cours de la même période, alors que l'Allemagne fait partie des exceptions, avec une hausse de 3 points ↘ **figure 2** (et voir **figure 2.1 en ligne**).

La baisse des sorties précoces concerne les deux sexes : en France, le taux a reculé de 1 point chez les garçons (contre - 2 points en moyenne UE) et de 2 points chez les filles (comme en moyenne UE). Cependant, des disparités entre les sexes subsistent : en 2024, en France, 9 % des garçons sont sortants précoces, contre 6 % des filles (respectivement 11 % et 8 % en moyenne UE).

La sortie sans diplôme du second cycle du secondaire constitue un enjeu majeur, notamment en raison de son impact sur l'insertion professionnelle. En France, cet impact est plus marqué qu'en Allemagne et en moyenne européenne : en 2024, 55 % des 25-64 ans non diplômés occupent un emploi (contre 59 % en moyenne UE et 66 % en Allemagne), tandis que 87 % des diplômés du supérieur sont en emploi (88 % en moyenne UE et en Allemagne) (**voir figure 2.2 en ligne**). En 2024, la France compte 53 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans, dépassant l'objectif européen de 45 % ou plus fixé pour 2030 (une proposition vise à porter ce seuil à 50 % pour 2026-2030). Douze autres pays, comme l'Espagne (53 %), la Suède (54 %) ou les Pays-Bas (55 %), ont également atteint cet objectif. À l'inverse, l'Allemagne (40 %), la Finlande (39 %) et l'Italie (32 %) restent en dessous du seuil. En France, la part de diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de 9 points depuis 2014, atteignant 57 % chez les femmes (+ 8 points) et 50 % chez les hommes (+ 10 points) (**voir figure 9 en ligne**). Enfin, un objectif européen vise une participation des adultes (25-64 ans) à la formation d'au moins 47 % (une hausse à 60 % est en débat pour 2026-2030). En 2022, la France (49 %) dépasse déjà l'objectif actuel ainsi que la moyenne européenne (40 %), l'Espagne (34 %) et l'Italie (29 %), mais se situe derrière l'Allemagne (54 %) et la Suède (67 %) (**voir figure 10 en ligne**).

1 Les objectifs de participation à l'éducation et de niveau de diplôme (en %)



Lecture : (objectif 1) en 2022-2023, 94,6 % des enfants âgés de 3 ans jusqu'à l'âge précédant l'entrée dans l'enseignement élémentaire obligatoire participent à l'éducation dans l'UE.
Champ : objectif 1 : enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'élémentaire obligatoire. Objectif 2 : individus âgés de 18 à 24 ans. Objectif 3 : personnes âgées de 25 à 34 ans.
Source : Eurostat (UOE, EU-LFS, AES).

Réf. : Note d'Information, n° 26.15. DEPP

Des marges de progrès pour les objectifs d'acquisition des compétences de base en France comme en Europe

L'objectif européen 2030 vise à réduire à moins de 15 % la part des élèves de 15 ans faiblement compétents (score inférieur au niveau 2 à PISA) dans les trois domaines évalués. Selon PISA 2022, en moyenne dans l'UE, 30 % des élèves n'atteignent pas ce seuil en culture mathématique, 26 % en compréhension de l'écrit et 24 % en culture scientifique **↘ figure 3.**

En France, la part d'élèves de 15 ans faiblement compétents s'élève à 29 % en culture mathématique, 27 % en compréhension de l'écrit et 24 % en culture scientifique, des résultats proches des moyennes européennes. L'Allemagne, l'Espagne et l'Italie présentent des situations comparables. L'Estonie (compréhension de l'écrit : 14 % ; culture scientifique : 10 %) et l'Irlande (compréhension de l'écrit : 11 %) atteignent l'objectif européen **(voir figure 3.1 en ligne).**

En France, les garçons sont plus souvent faiblement compétents en compréhension de l'écrit (écart de 8 points avec les filles, contre 9 points en moyenne UE) et en culture scientifique (4 points d'écart, contre 3 points en moyenne UE). En culture mathématique, la France affiche une situation paritaire, tandis qu'en moyenne dans l'UE, les garçons sont légèrement moins concernés (1 point d'écart) **(voir 3.2 en ligne).**

Pour les compétences numériques, l'objectif européen (en place depuis 2012) vise à réduire à moins de 15 % d'ici 2030 la part des élèves de quatrième n'atteignant pas le niveau 2 en littératie numérique, soit ceux incapables d'utiliser efficacement un ordinateur dans des contextes variés. Lors de l'enquête Icils en 2023, 43 % des élèves ne parviennent pas à atteindre ce seuil en moyenne européenne, une proportion identique en France, mais plus élevée en Espagne (44 %) et en Italie

(46 %), et moins marquée en Allemagne (41 %)

↘ figure 4 (et voir figure 4.1 en ligne).

Les filles surpassent les garçons en littératie numérique dans tous les pays observés, avec un écart de 8 points en France (contre 18 points en moyenne dans l'UE), la Croatie affichant l'écart le plus marqué (37 points en faveur des filles) **(voir figure 4.2 en ligne).** La Commission européenne propose un nouvel objectif sur les compétences civiques pour 2026-2030 qui exige qu'au moins 85 % des élèves de quatrième atteignent une « performance adéquate ». Cette proposition correspond au niveau B de l'enquête ICCS, à partir duquel les collégiens reconnaissent et nomment des institutions et concepts civiques familiers, les appliquent à des situations simples et distinguent les faits des opinions. En 2022, 63 % des élèves français y parviennent, un taux identique à la moyenne européenne, mais inférieur à celui de la Pologne (80 %), de la Suède (78 %) et de l'Italie (70 %). Des progrès restent cependant à accomplir pour réduire l'impact du milieu social : en France, l'écart entre élèves très défavorisés (461 points) et très favorisés (563 points) atteint 102 points (contre 84 points en Espagne et 124 points en Suède) **(voir figures 11 et 11.1 en ligne).**

De nouveaux objectifs proposés pour concilier excellence et équité en matière de compétences

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours du cadre stratégique européen, la Commission propose d'introduire une cible de haute performance des élèves de 15 ans évalués à PISA : porter à au moins 15 % d'ici 2030 la proportion d'élèves très performants, c'est-à-dire avec des scores au niveau 5 ou plus. En 2024, la France compte 7 % d'élèves très performants en mathématiques, 7 % en compréhension de l'écrit et 8 % en culture scientifique (UE : respectivement 8 %, 7 % et 7 %). En mathématiques, les écarts

de genre sont marqués : 10 % des garçons sont très performants, contre 5 % des filles (UE : respectivement 10 % et 6 %) **(voir figure 12 en ligne).**

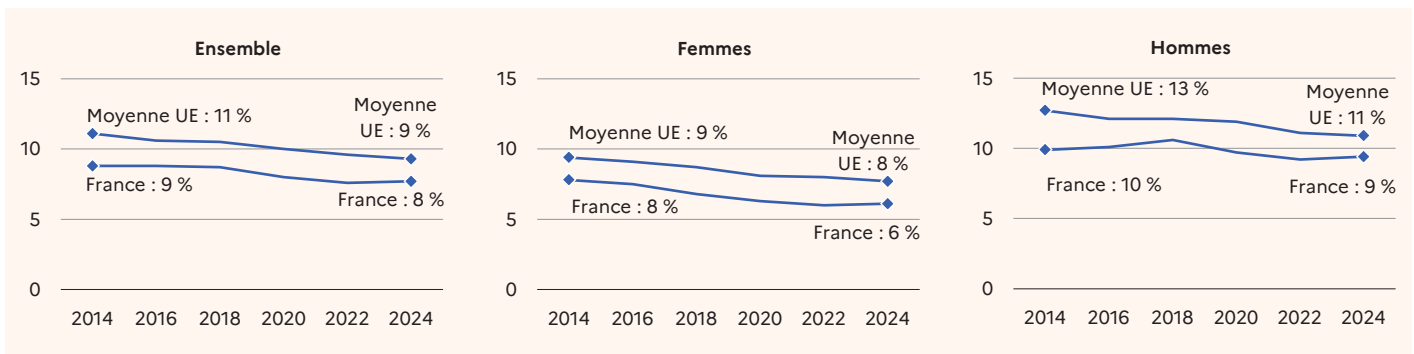
Malgré des progrès en matière d'équité, les compétences des élèves de milieux socio-économiques défavorisés restent un défi. En France, la part de ces élèves atteignant un bon résultat (niveau 4 ou plus) dans un domaine PISA a reculé de 19 % en 2018 à 15 % en 2022, contre 21 % à 16 % en moyenne UE, éloignant l'Europe de l'objectif proposé de 25 % d'ici 2030 **(voir figure 12.1 en ligne).**

Compétences scientifiques : progrès et enjeux d'accès aux formations STIM en France et en Europe

La Commission européenne propose de nouveaux objectifs pour les formations à dominante STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), afin de renforcer la compétitivité et faire face à la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans le contexte du déclin démographique. Il s'agirait d'abord d'atteindre au moins 45 % d'apprenants – dont un quart de femmes – inscrits en STIM au sein de l'enseignement professionnel secondaire du second cycle ainsi que de l'enseignement postsecondaire non supérieur. En 2022-2023, la France (37 %) dépasse légèrement la moyenne UE (36 %), l'Allemagne (33 %) et l'Espagne (28 %), mais reste derrière l'Italie (44 %) **↘ figure 5.**

À ces niveaux d'enseignement, les formations STIM restent majoritairement masculines en France comme dans l'Union européenne (11 % de femmes, contre 15 % dans l'UE en 2022-2023). Si les femmes sont majoritaires en France dans le postsecondaire non supérieur pris isolément (59 % contre 15 % dans l'UE), les effectifs totaux dans ces formations (classes de mise à niveau vers les STS, par exemple) sont peu élevés. À l'inverse, en Allemagne, le

2 Évolution de la proportion de sortants précoces, selon le sexe, entre 2014 et 2024 (en %)



Lecture : les pays de l'Union européenne comptent en moyenne 9 % de sortants précoces en 2024, contre 11 % en 2014.

Champ : France hors Mayotte ; personnes âgées de 18 à 24 ans sans qualification du second cycle du secondaire et ne suivant plus de formation (formelle ou non formelle).

Source : Eurostat, enquête EU-LFS [edat_lfse_14].

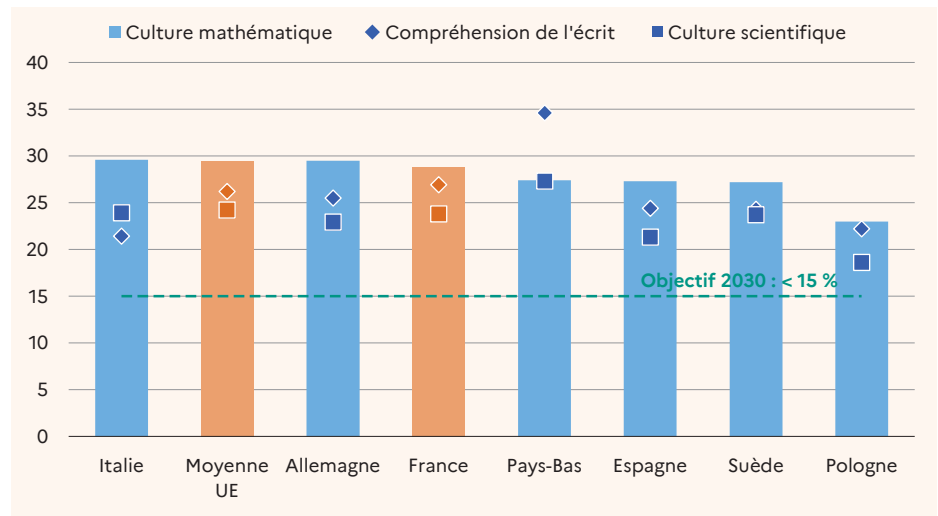
Réf. : Note d'Information, n° 26.15. DEPP

postsecondaire non supérieur est nettement plus développé ainsi que les formations STIM en son sein. Les femmes y sont en revanche moins nombreuses dans ces formations (12 %), qui sont à dominante technique et industrielle, traditionnellement moins féminisées (voir figure 5.1 en ligne).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'objectif proposé par la Commission prévoit qu'au moins 32 % des étudiants soient inscrits en STIM et que, parmi eux, au moins deux sur cinq soient des femmes. La France, avec 24 % d'étudiants en STIM en 2022-2023, est en retrait par rapport à cet objectif et aux moyennes de l'Union européenne (27 %) et de l'Allemagne (36 %). Si la part des femmes dans les formations supérieures en STIM en France (35 %) reste inférieure à l'objectif, elle est tout de même supérieure à celle observée en moyenne dans l'UE (32 %) et en Allemagne (30 %) **↘ figure 6.**

Enfin, les diplômés du supérieur présentent des niveaux variables de spécialisation en STIM. La France compte moins d'étudiants en STIM dans l'enseignement supérieur de cycle court (17 %, contre 26 % dans l'Union européenne), pourtant très développé (notamment le BTS). En revanche, elle en compte davantage aux niveaux master (28 %, contre 24 % dans l'Union européenne) et doctorat (48 %, contre 40 %) (voir figure 6.1 en ligne). À ce dernier niveau, la part des inscrits dans les filières des technologies de l'information et de la communication (TIC) atteint 4,8 % en France, contre 4,4 % en Allemagne, 3,8 % en moyenne dans l'UE, 2,4 % en Espagne et 2,2 % en Italie, soit un niveau proche de l'objectif proposé (5 % d'ici 2030). Toutefois, comme la plupart des pays européens, la France reste en deçà de l'objectif de mixité proposé (au moins un tiers de femmes parmi les doctorants en TIC) : elle en compte 24,7 %, contre 24,3 % en moyenne dans l'UE et 21,1 % en Allemagne, tandis que l'Estonie et l'Irlande dépassent ces objectifs concernant les TIC au niveau du doctorat (voir figure 6.2 en ligne).

3 Part des élèves âgés de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante, par compétence, en 2022 (en %)



Lecture : en 2022, dans les pays de l'UE participant à PISA, 29 % des élèves de 15 ans obtiennent un score inférieur au niveau 2 en mathématiques, 26 % en compréhension de l'écrit et 24 % en culture scientifique.

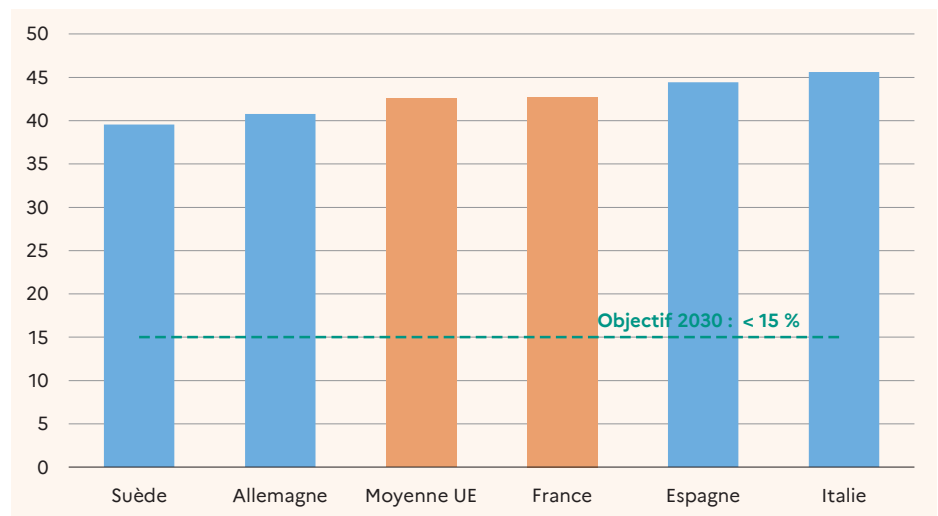
Note : PISA 2022 compte 26 pays de l'UE, le Luxembourg n'ayant pas participé.

Champ : France + COM.

Source : OCDE, enquête PISA 2022, base de données Eurostat [sdg_04_40].

Réf. : Note d'Information, n° 26.15. DEPP

4 Part des élèves en classe de quatrième qui n'ont pas une maîtrise suffisante en littératie numérique, en 2023 (en %)



Lecture : en 2023 en Suède, 40 % des élèves en huitième année d'enseignement obligatoire obtiennent un score inférieur au niveau 2 en littératie numérique.

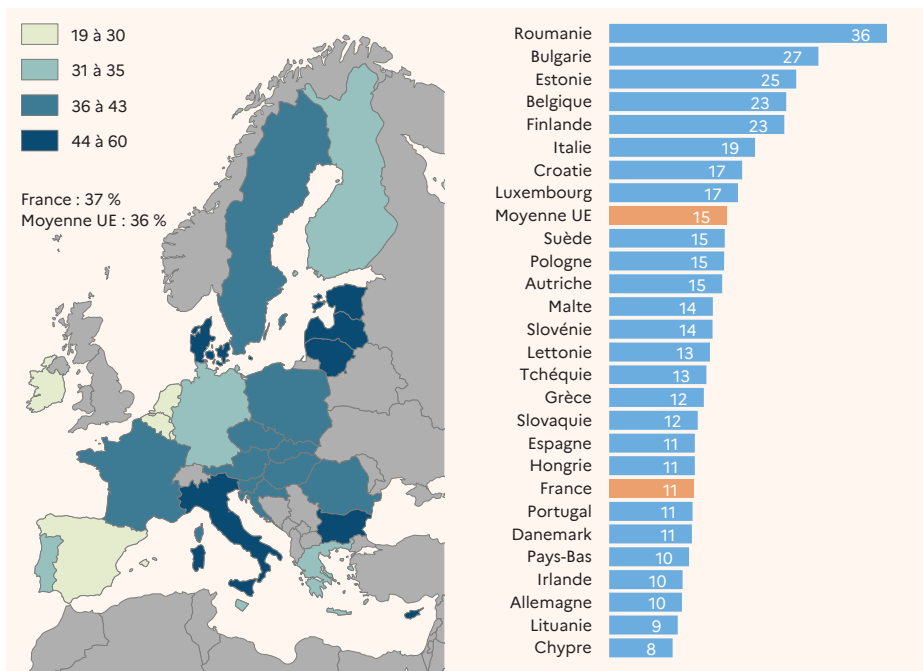
Note : la moyenne de l'UE est calculée à partir des 20 pays membres de l'UE participants ayant atteint les exigences des normes d'échantillonnage et de participation.

Champ : France hors Mayotte ; élèves en huitième année d'enseignement obligatoire (soit la classe de quatrième en France).

Source : DEPP, Note d'Information 24.44 figure 8 web (source primaire : IEA, enquête Icils 2023).

Réf. : Note d'Information, n° 26.15. DEPP

➤ 5 Part des inscrits en STIM dans l'enseignement professionnel du second cycle secondaire et du postsecondaire non supérieur (carte) et la part de femmes parmi ces effectifs (graphique), en 2022-2023 (en %)



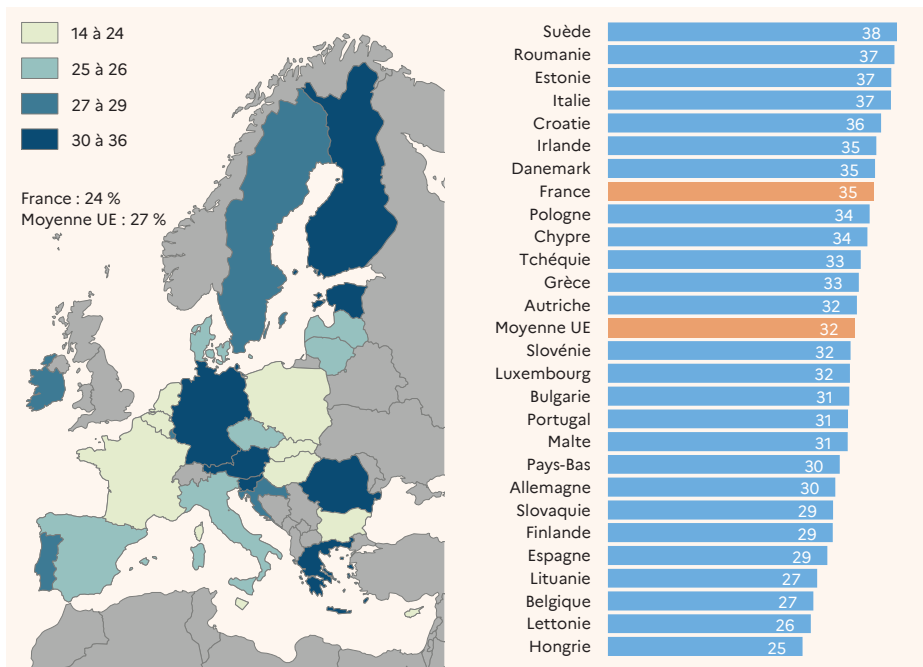
Lecture : en 2022-2023, en Allemagne, 36 % des apprenants inscrits dans l'enseignement professionnel du second cycle du secondaire et du postsecondaire non supérieur sont en STIM ; les femmes représentent 10 % de ces effectifs.

Champ : France ; ensemble des inscrits (élèves et apprentis) dans l'enseignement professionnel du second cycle du secondaire et du postsecondaire non supérieur.

Source : Eurostat, collecte UOE [educ_uoe_enrs10].

Réf. : Note d'Information, n° 26.15. DEPP

➤ 6 Part des inscrits en STIM dans l'enseignement supérieur (carte) et la part de femmes parmi ces effectifs (graphique), en 2022-2023 (en %)



Lecture : en 2022-2023 en Allemagne, 35,5 % des étudiants dans l'enseignement supérieur sont inscrits dans un programme STIM. Les femmes représentent 30 % de ces effectifs.

Champ : France ; ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur (y compris les BTS en France).

Source : Eurostat, collecte UOE [educ_uoe_enrt03].

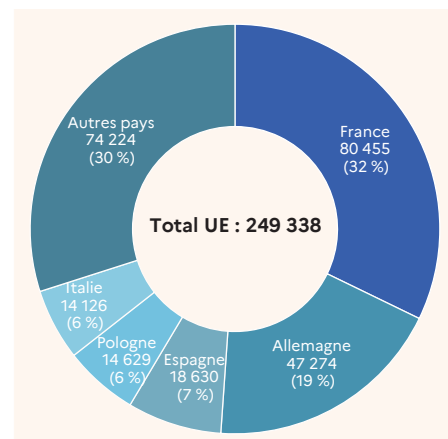
Réf. : Note d'Information, n° 26.15. DEPP

La France en tête pour l'attractivité de l'enseignement supérieur auprès des étudiants internationaux

Dans le contexte de concurrence internationale pour les talents et de déclin démographique, la Commission européenne propose un objectif d'au moins 350 000 étudiants originaires de pays hors UE diplômés de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne d'ici 2030 (voir méthodologie en ligne). En 2022-2023, l'UE en compte 250 000 parmi ses nouveaux diplômés ➤ figure 7.

La France constitue un pôle d'attraction majeur pour les étudiants de pays tiers : elle accueille à elle seule 32 % des diplômés de l'Union européenne en mobilité de diplôme originaires de pays hors UE (soit 80 455 étudiants), devançant l'Allemagne (19 %) et l'Espagne (7 %). Le nombre de diplômés extra-européens accueillis en France est cinq fois supérieur à celui observé en Pologne ou en Italie. ■

➤ 7 Répartition des diplômés de l'enseignement supérieur originaires de pays hors UE, selon le pays d'accueil, en 2022-2023 (en nombre et en %)



Lecture : en 2022-2023, en France, 80 455 diplômés de l'enseignement supérieur sont en mobilité entrante et originaires d'un pays hors Union européenne, soit 32 % de l'ensemble des diplômés concernés dans l'UE.

Champ : ensemble des diplômés de l'année 2022-2023 dont le pays d'origine n'est pas membre de l'Union européenne.

Source : Commission européenne, Education and Training Monitor 2025, figure 32 (source initiale : collecte UOE).

Réf. : Note d'Information, n° 26.15. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 26.15, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information